

LILLE MÉTROPOLE

- NOR13 EHPAD BONDUES
- NOR23 EHPAD COMINES
- NOR25 EHPAD CROIX
- NOR38 EHPAD HALLUIN
- NOR43 EHPAD HEM
- NOR46 EHPAD HOULPINES
- NOR22 EHPAD CHAPELLE ARMENTIERES
- NOR05B EPSAE LILLE
- NOR49 CHRU LILLE
- NOR50 EHPAD LINSSELLES
- NOR147 GIP E-SIS SVA2
- NOR52 CH LOOS HAUBOURDIN
- NOR149 EHPAD MARCO EN BARBEUIL
- NOR054 EHPAD MARCO-EN-BARBEUIL
- NOR061 EHPAD NOUVAUX
- NOR062 EHPAD NEUVILLE-EN-FERRAIN
- NOR067 EHPAD QUESNOY-SUR-DEULE
- NOR069 EHPAD RONCO
- NOR070 CH ROUBAIX
- NOR075 EPSM SAINT-ANDRE
- NOR083 CH TOURCOING
- NOR087 EHPAD WAMBRECHES
- NOR089 CH WASSOUEHAL
- NOR090 CH WATTRELOS



2019

LES ACTIONS DE FORMATION : MODE D'EMPLOI



- CHU-CHR
- CHS
- CH
- N° correspondance GHT
- Handicap
- Enfance & Famille
- EHPAD
- GCS
- Délégations régionales

LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE (GHT)

- DÉLÉGATION PICARDIE (ÉTABLISSEMENT SUPPORT)**
 - 1 GHT AISNE NORD
 - 2 GHT AISNE SUD
 - 3 GHT OISE NORD EST (ONE)
 - 4 GHT OISE OUEST ET VEXIN
 - 5 GHT OISE SUD
 - 6 GHT SOMME LITTORAL SUD
- DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS (ÉTABLISSEMENT SUPPORT)**
 - 7 ARTOIS
 - 8 ARTOIS TERNOIS
 - 9 DOUAISSIS
 - 10 HAINAUT CAMBRESIS
 - 11 LILLE METROPOLE
 - 12 LITTORAL NORD
 - 13 LITTORAL SUD
 - 14 PSYCHIATRIE

VOS CONTACTS - DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIIONS RÉGIONALES

- Cathy LECLERCQ**
Conseillère en gestion de fonds
Actions de Formations Nationales
03 20 08 06 72
c.leclercq@anf.fr
- Céline SALLÉ**
Conseillère formation
Parcours de formations,
Appui achat de formation
03 20 08 11 31
c.salle@anf.fr
- Mylène SAHIRI**
Conseillère en gestion de fonds
Actions de Formations Régionales
et Conférences
03 20 08 11 15
m.sahiri@anf.fr
- Annick LAVISSE**
Conseillère formation
Ingénierie de dispositifs et de projets
03 20 08 11 30
a.lavisse@anf.fr

FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS RÉGIONALES

FINANCEMENT SUR LES FONDS MUTUALISÉS RÉGIONAUX

LES FRAIS PÉDAGOGIQUES ET DE RESTAURATION SONT FINANCÉS SUR LES FONDS MUTUALISÉS RÉGIONAUX DE L'ANFH NORD PAS-DE-CALAIS POUR LES :

AFR ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES	AFN ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES	DA DISPOSITIFS D'APPUI	CONF CONFÉRENCES
--	--	----------------------------------	----------------------------

FINANCEMENT SUR LE PLAN DE FORMATION ÉTABLISSEMENT



LA TOTALITÉ DES FRAIS (PÉDAGOGIE, DÉPLACEMENT ET DE RESTAURATION) EST IMPUTABLE AU PLAN DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES :

AFC ACTIONS DE FORMATIONS COORDONNÉES

Les coûts pédagogiques sont imputés par l'ANFH au prorata du nombre d'agents participants, il est donc essentiel que les engagements d'inscription soient respectés pour éviter les surcoûts aux autres établissements participants.

MODALITES D'INSCRIPTION

POUR S'INSCRIRE, LE DOCUMENT « DEMANDE D'INSCRIPTION » EST À NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT, DUMENT COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET REVÊTU DU CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT, POUR LE 18 NOVEMBRE 2018.

Possibilité de Formation en INTRA.

Prenez contact auprès du pôle formation de l'ANFH qui identifiera avec vous la période souhaitée de déploiement. Il convient impérativement de communiquer la liste des participants 1 mois avant le premier jour de démarrage de la formation ou d'informer l'ANFH de l'annulation ou le report de la session.

Nos actions sont organisées sous réserve d'un nombre minimum de 8 participants.

PARTICULARITÉ POUR LE PERSONNEL MÉDICAL

L'ANFH propose une offre de formations nationales à disposition des personnels médicaux financée en 2019 sur des crédits mutualisés, en complément des formations imputées sur le Plan de formation DPCM de l'établissement adhérent au DPCM.

4 ÉTAPES POUR S'INSCRIRE

1 Je consulte le catalogue en ligne d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur

www.anfh.fr/nord-pas-de-calais/services-aux-etablissements

2 Je trouve la (ou les) formation(s) qui me concerne(nt) et m'intéresse(nt)

3 Je remplis correctement (mail, intitulé, groupe...) la demande d'inscription téléchargeable sur le site

4 Je transmets ma fiche de demande d'inscription à mon service formation.

Après la date limite d'inscription, la délégation régionale de l'ANFH constitue les groupes et adresse la notification d'inscription ou de refus par mail au responsable formation continue.

L'ANFH SOUTIENT LES ACTEURS EN CHARGE DE L'ACHAT DE FORMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH

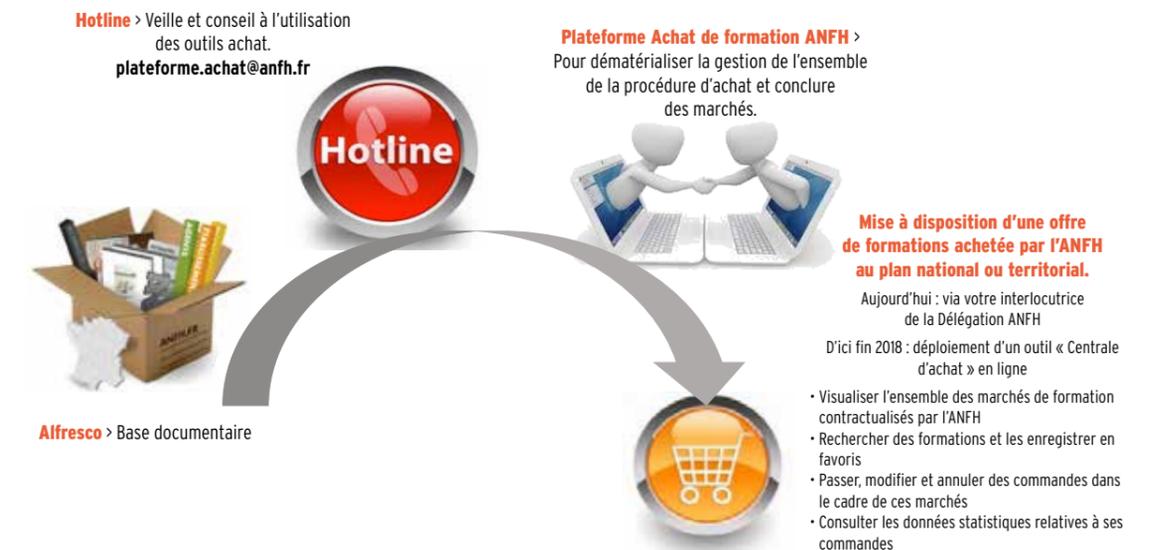
UNE CENTRALE ACHAT POUR VOUS DISPENSER DES PROCÉDURES D'ACHAT

La fonction de Centrale d'achat libère les établissements de leur obligation de mise en concurrence pour les achats de formation qui ont été réalisés par l'ANFH.

L'ANFH a donc la responsabilité de sécuriser la passation des marchés et de garantir la qualité des offres sélectionnées.

Actuellement, 600 offres de formations sont disponibles sur la Centrale d'achat et peuvent être redéployées pour votre établissement ou votre groupement, avec l'appui du pôle formation.

En 2019, la centrale d'achat sera directement accessible à l'ensemble des établissements via un outil en ligne qui permettra de commander une prestation de formation.



ALFRESCO

ALFRESCO est un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation.

Cet outil, réservé aux établissements adhérents, mutualise des documents utilisés par les acheteurs de formation, propose des documents types, des fiches pratiques et des guides, et un accompagnement pour l'application des procédures d'achat du code des marchés publics.

Alfresco est accessible sur le site de l'ANFH.

DÉMARCHE QUALITÉ DE LA FORMATION

Depuis 2018, L'ANFH a adhéré au GIE « DATADOCK » pour conforter sa démarche qualité.

Datadock est la plateforme **actuelle** de référencement commun à l'ensemble des financeurs. Cet enregistrement atteste de la conformité de l'offre de formation aux critères qualité définis par le Décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Dès 2019 le plan de formation des établissements devra être construit avec des organismes de formation référencés afin de permettre à l'ANFH la prise en charge des coûts de formation sur le plan de formation.